

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le sept juillet deux mille onze, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/07/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Pierre LANGLADE, Arlette DEMAR, Eric RIBIERE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Hubert LEHMANN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Christine RIFFAUD, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Luc HADJADJ, Jean-Pierre MORLON.

**EXCUSES :** Alain FAUCHER, Patrick DESCHARLES, Catherine GAUTHIER, Philippe STEYEART, Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## **2011 – 089 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

**Vu** l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** la délibération 2011-071 portant modification du tableau des effectifs

**Vu** les avis favorables émis par le CTP placé auprès du CDG de la Haute-Vienne en date du 14 juin 2011

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat a pris de nouvelles compétences au 1er janvier 2011, notamment l'enseignement de la musique, et que son territoire communautaire s'est étendu.

Monsieur le Président propose :

- ✓ de modifier les postes d'assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique créés par délibération 2010 – 117
  - 1 emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique – spécialité clavier – à temps non complet à hauteur de 5,33/20ème
  - 1 emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique – spécialité violon – à temps non complet à hauteur de 4,16/20ème
  - 1 emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique – spécialité accordéon – à temps non complet à hauteur de 4,00/20ème
  - 1 emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique – spécialité piano – à temps non complet à hauteur de 6/20ème
  - 1 emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique – spécialité batterie – à temps non complet à hauteur de 7,83/20ème
  - 1 emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique – spécialité guitare électrique/basse – à temps non complet à hauteur de 5,17/20ème
  - 1 emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique – spécialité batterie et référent pédagogique – à temps complet,
  - 1 emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique – spécialité guitare classique – à temps non complet à hauteur de 4,33/20ème
  - 1 emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique – spécialité flûte traversière – à temps non complet à hauteur de 2,50/20ème
  - 1 emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique – spécialité clarinette – à temps non complet à hauteur de 2,33/20ème
  - 1 emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique – spécialité trompette – à temps non complet à hauteur de 2,50/20ème
  - 1 emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique – spécialité saxophone et référent administratif – à temps non complet à hauteur de 10/20ème
- ✓ de créer cinq postes les postes suivants :
  - 1 emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique – spécialité guitare électrique/basse – à temps non complet à hauteur de 4,00/20ème
  - 1 emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique – spécialité clarinette – à temps non complet à hauteur de 0,83/20ème
  - 1 emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique – spécialité guitare classique – à temps non complet à hauteur de 2/20ème
  - 1 emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique – spécialité clavier – à temps non complet à hauteur de 2,67/20ème
  - 1 emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique – spécialité hautbois – à temps non complet à hauteur de 0,33/20ème

De plus, suite à un départ en retraite, Monsieur le Président propose de supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (qui a été précédemment pourvu par un recrutement sur un grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe) et Monsieur le Président,

compte tenu de la charge de travail de l'accueillante au RAM/LAEP, propose de porter le temps de travail hebdomadaire, de cet adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, de 25 H à 28 H.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
27 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Approuve** le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Noblat annexé à la présente délibération,

**Autorise** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et les charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la Communauté de Communes de Noblat.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2011 - 071**

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 08 juillet 2011

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le : 11.07.11

Publié ou notifié

Le : 08.07.11

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

**Communauté de Communes de Noblat**  
**Tableau des effectifs – 07 juillet 2011**

GRADES	Temps complet	Temps non complet	Cumul
Ingénieur Principal (fonction DGS)	1		1
Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives	1		1
Puéricultrice cadre de santé	1		1
Éducateur des Activités Physiques et Sportives	6		6
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	1		1
Technicien	1		1
Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique	1	16	17
Educateur Jeunes Enfants		1	1
Agent de maîtrise	1		1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		1
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	1		1
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	6	3	9
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	5	1	6
Adjoint animation de 2 <sup>ème</sup> classe	2	1	3
Agent social 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	4
Emploi spécifique Agent d'accueil LAEP		1	1
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>25</b>	<b>56</b>

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** 2011-089-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFCTIFS

---

**Date de transmission de l'acte :** 11/07/2011

**Date de réception de l'accusé de réception :** 11/07/2011

---

**Numéro de l'acte :** 2011-089 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20110708-2011-089-DE

---

**Date de décision :** 08/07/2011

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.